

Séance du 24 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre janvier à 20h00, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de St Christophe-sur-le-Nais en séance publique sous la présidence de Madame Catherine LEMAIRE, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : LEMAIRE C. ; HOCDE E. ; COURTOIS A. ; BLANCHARD B. ; MEUNIERJ-J ; LASCAUD A. ; COURATIN E. ; PORTENSEIGNE L ; HERVET-GARCIA T. ;

ÉTAIENT ABSENTS : OBLIGIS A. : pouvoir à HOCDE E.

RENAUD L : pouvoir à COURATIN

GUITTON P. : pouvoir à MEUNIER J.J.

MOULIN A. ; BROCHERIEUX D.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HOCDE E.

ORDRE DU JOUR

1. APROBATION DE COMPTE RENDU

Approbation du compte rendu du 6 décembre 2020 : le compte rendu est adopté à la majorité (abstention de M. Guitton, absent lors de cette séance).

2. FISCALITE

Taxe d'habitation : Madame Lemaire fait lecture d'une circulaire relative à la réforme de la taxe d'habitation. Pour la commune ce sont 148090 euros qui devraient être intégralement compensés par les services de l'Etat.

Contingent SDIS : la participation financière communale s'élèvera à 10895€ contre 10578€ les années précédentes.

3. VOIRIE

Délibération n°1 : demande de subvention FDATT (fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter un programme de 20000 euros pour répondre à un appel à projet du conseil départemental avec la création d'un circuit à travers la commune et pose de différents équipements sportifs, notamment le long de l'Escotais. Il sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDATT (fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) qui permet de subventionner des projets dans les domaines des espaces naturels et des sports de nature.

4. Bâtiments

Cabinet médical et paramédical :

Avancée des travaux, notification de subvention

Les fondations et les murs de soubassement sont édifiés. Les forages de géothermies interviendront au mois de juin 2020.

Subvention : Madame Lemaire fait part de la notification de la subvention de l'Ademe pour la mission d'étude de géothermie. (4030,18 euros sur un montant de 6716,96 euros).

L'Ademe accuse réception de la demande de subvention pour les sondes géothermiques.

Conseil départemental : la demande de subvention pour les sanitaires de l'école est déposé et le dossier est réputé complet.

Utilisation des salles : Madame Lemaire fait part de la lettre de la gymnastique volontaire relative au chauffage de la salle Beausoulage. Sans rencontre préalable, et envoi d'une lettre en AR pour nous signifier que l'association a décidé de délocaliser son activité à Saint Patern Racan et décidé du changement du siège social au cours de l'année. Madame Lemaire fait part de la réponse faite à cette décision unilatérale.

Délibération n°2 : Contrat entretien cloches – entreprise GOUGEON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le contrat proposé par l'entreprise Gougeon, pour l'entretien des cloches de la mairie et de l'église. L'abonnement annuel s'élève à 224€HT, pour les visites périodiques et interventions pour dépannages. Seules les pièces seront facturées en sus.

Création d'un espace sports de loisirs : Madame Hocdé fait un compte rendu de ses différentes rencontres avec des adolescents de la commune. Ils souhaitent occuper un local pour le sport de loisirs dans une partie des locaux actuellement occupés par le kinésithérapeute, ce dernier devant intégrer le cabinet médical et paramédical lors de la réception du bâtiment. Ce projet porté par les jeunes de la commune fera l'objet d'une demande de subvention sur la thématique du projet participatif du département.

5. Intercommunalité

CCGCPR : Madame Lemaire fait une synthèse du débat d'orientation budgétaire de la Communauté de Communes Gâtine Choissilles Pays de Racan, la Cotisation Foncière des Entreprises, le Coefficient d'Intégration Fiscale, ainsi que la Dotation Globale de Fonctionnement.

Délibération n°3 : Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.G.E.D.I.)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.G.E.D.I.. Il ratifie le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert.

Protocole d'accord CASDIS – Amil et Conseil départemental : Madame Lemaire informe que le département a fait parvenir un protocole d'accord mettant fin au mouvement de contestation des pompiers professionnels.

6. PLU

Enquête publique : l'enquête a eu lieu du 10 décembre au 10 janvier 2020, avec 4 permanences du commissaire enquêteur.

Réclamations suite à l'Enquête PLU :

Lettre d'un administré : Madame Lemaire fait lecture de la lettre concernant le classement de terrain. Madame Lemaire fait part du pré-rapport du commissaire enquêteur sur les différentes remarques d'administrés, sur la Trame verte et bleue, sur la préservation du patrimoine historique, sur des points de règlement relatif à la zone UA (centre bourg) et sur des propositions de classement de terrain.

7. Affaires scolaires

Stagiaires : une stagiaire est actuellement aux services scolaires et périscolaires dans le cadre d'une formation MFR

8. Associations

Délibération n°4 : Réserve civile communale – désignation d'une coordinatrice :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la candidature de Mme Hocdé Emmanuelle en tant que coordinatrice de la Réserve civile. Elle sera en charge de recenser les moyens qui peuvent être mis à disposition en cas d'incident majeur sur le territoire communal.

Délibération n°5 : Contact FM – adhésion 2020 et reconduction convention de partenariat:

Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre de M. Meunier et Abstention de M. Lascaud), accepte la reconduction de partenariat avec la radio contact FM et valide l'adhésion de 10€ avec l'association FSE Contact FM et le versement d'une indemnité de 1000€ Il autorise Madame Lemaire, Maire, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

9. Agenda

Délibération n°6 : Animation culturelle réseau bibliothèque – proposition 2020 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le versement d'une somme de 300 euros pour une animation « fausse conférence » animée par « les Deux Moiselles de B » sur le thème de l'inutilité de la lecture. Elle est à destination de tout public à partir de 6 ans. Les dates proposées sont le 28 mars, le 16 mai, le 13 juin, le 26 septembre, le 10 octobre et le 21 novembre.

Concert Keystone : il aura lieu le 6 mars 2020 au foyer, avec la participation de 20 choristes.

10. Affaires Diverses

Recensement : Il a lieu jusqu'au samedi 15 février inclus.